

Le 15 décembre 2021

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 15 décembre 2021, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre et François Rousseau formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Le conseiller Denis Carignan est absent.

Trois contribuables sont présents à cette séance.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2021-12-206**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022;
5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
2021-12-207**

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

REVENUS	
Taxes	3 045 814 \$
Tenant lieu de taxes (provinciales et fédérales)	96 311 \$
Autres recettes de sources locales	567 235 \$
Transferts	574 422 \$
TOTAL :	4 283 782 \$

CHARGES	
Administration générale	605 445 \$
Sécurité publique	492 614 \$
Transport - Réseau routier	834 987 \$
Hygiène du milieu	551 748 \$
Santé et bien-être	5 000 \$
Aménagement et urbanisme	76 462 \$
Loisirs et cultures	795 244 \$
Frais de financement	123 914 \$
Remboursement en capital	474 900 \$
Autres investissements	323 468 \$
TOTAL :	4 283 782 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René, et unanimement résolu :

- D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, telles que présentées ci-haut.

Adoptée

5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 2021-12-208

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 953.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'adopter le programme triennal des immobilisations suivant :

ANNÉE	DESCRIPTION DES PROJETS	COÛTS	FINANCEMENT		COMMENTAIRES
			Municipalité	Subvention	
SERVICE DES LOISIRS					
2022	Aménagement parc Omer Doucet (rue Deslandes)	135 000 \$	75 000 \$	60 000 \$	FDST – si obtention de la subvention
2022	Aménagement parc rang 9 – phase 1 de 3	125 000 \$	25 000 \$	100 000 \$	PRIMADA – si obtention de la subvention
2023	Aménagement coin rue Principale et rang 9	30 000 \$	30 000 \$		Fonds général
2023	Aménagement parc rang 9 – phase 2 de 3	30 000 \$	30 000 \$		Fonds général
2024	Aménagement parc rang 9 – phase 3 de 3	30 000 \$	30 000 \$		Fonds général

ARÉNA – CENTRE RICHARD-LEBEAU					
2022	Remplacement des luminaires au LED	52 000 \$	20 000 \$	32 000 \$	PSISRPE 2021 – si obtention de la subvention
2023	Remplacement du tableau indicateur numérique	35 000 \$	35 000 \$		Fonds général
SÉCURITÉ INCENDIE					
2022	Construction d'une nouvelle caserne	3 000 000 \$	600 000 \$	2 400 000 \$	Règlement d'emprunt et RÉCIM – si obtention de la subvention
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS					
2022	Vidange des boues de 2 des 3 étangs	360 000 \$	360 000 \$		Règlement d'emprunt
2022	Réfection du rang de la Chaussée sur 1,3 km et remplacement d'un ponceau	500 000 \$	500 000 \$		Règlement d'emprunt
2024	Travaux de mise aux normes de la station d'aqueduc	4 500 000 \$	Selon subvention obtenue	Entre 50 et 80 % selon la décision du ministère	PRIMEAU – si obtention de la subvention
2024	Travaux de mise aux normes du réseau d'égouts	7 500 000 \$	Selon subvention obtenue	Entre 50 et 80 % selon la décision du ministère	PRIMEAU – si obtention de la subvention

Adoptée

6. Période de questions

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

7. Levée de l'assemblée 2021-12-209

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 10.

Adoptée

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale